

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Inscrire l'espèce *Senna meridionalis* à l'Annexe II de la CITES :

* conformément à l'Article II, paragraphe 2 a), de la Convention, et à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP13), annexe 2 a, paragraphe A.

B. Auteur de la proposition

Madagascar*.

C. Justificatif1. Taxonomie

- 1.1 Classe: Dicotyledones
- 1.2 Ordre: Fabales
- 1.3 Famille: Fabaceae
- 1.4 Genre et auteur: *Senna meridionalis* Du Puy (1995).
- 1.5 Synonymes: *Cassia viguierella* var. *meridionalis* R. Vig. (1935) ; *Cassia meridionalis* R. Vig. (1939)
- 1.6 Noms communs: Malgache: Andapary, Tainjazamena, Taraby, Tsingarifary
- 1.7 Numéros de code:

2. Vue d'ensemble

Neuf espèces de *Senna* sont endémiques de Madagascar. La plupart de ces espèces sont indigènes du sud, ouest et nord de Madagascar. *Senna meridionalis* est un arbre ou arbuste xérophile de 2 à 5m. Elle est une espèce ornementale très recherchée sur le marché international pour sa forme en bonsaï. *Senna meridionalis* est collectée à l'état sauvage et se raréfie. Cependant, elle n'est pas encore protégée par la convention CITES.

Le présent document suggère que l'espèce *Senna meridionalis* remplit les critères d'inscription à l'Annexe II de la CITES conformément à l'Article II, paragraphe 2(a) de la Convention et à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP13), annexe 2 a, paragraphe A. Pour éviter la réduction de la population sauvage de l'espèce

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

par le prélèvement des spécimens dans la nature, une réglementation du commerce de l'espèce est nécessaire ; de même, pour éviter les menaces sur la survie de l'espèce en cas de poursuite de prélèvement ou d'autres influences.

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Répartition de l'espèce

Senna meridionalis est une espèce à distribution géographique fragmentée et restreinte, répandue dans le fourré xérophytique de la région sud-ouest comme Itampolo, Tsimanampetsotsa, Soalaro, Andatabo (GSPM, 2011).

La répartition géographique de *Senna meridionalis* est donnée en Annexe 1.

3.2 Habitat

Senna meridionalis se développe dans les fourrés xérophytiques souvent sur calcaire et aussi sur sable de 0 à 200m d'altitude.

3.3 Caractéristiques biologiques

Senna meridionalis fleurit à partir du mois de janvier jusqu'en avril.

3.4 Caractéristiques morphologiques

Senna meridionalis est un arbre xérophile à feuilles caduques, facilement identifiable, branchu ou de forme arbustive, pouvant atteindre 5m de haut. Les branches sont épaisses, flexueuses et hélicoïdales, donnant naissance à plusieurs rameaux latéraux courts et ramassés à partir desquelles partent les petites feuilles. Celle-ci sont composées pennées de 3 à 6 paires de folioles.

Les fleurs sont jaune vif, souvent solitaires ou rassemblées (jusqu'à 6 fleurs) sur de courtes tiges. Elles présentent 7 anthères brunes et fertiles. Les gousses de *Senna meridionalis* sont petites (environ 40 x 15mm), oblongues et plates, portant 5 à 11 graines.

3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Les graines de *Senna meridionalis* sont consommées par les lémuriers en particulier *Propithecus candidus*.

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat

La formation forêt-fourré sèche épineuse du sud-ouest couvre environ une superficie de 18 355km² dont 4,5% dans des Aires Protégées. Ce type de forêt a été réduit de 29,7% depuis les années 1970 (Moat & Smith, 2007).

C'est une formation fragile. La dégradation conduit à des zones dégradées ouvertes.

4.2 Taille de la population

Environ 420 pieds dont 150 individus matures ont été comptés à Ahaviro Toliara (Ravaomanalina, 2006).

Les observations récentes (début janvier 2012) effectuées à Andatabo, zone de collecte, ont permis d'obtenir des informations sur l'abondance de l'espèce (Tableau 1). Environ 73 individus matures par hectare ont été dénombrés sur la Table de Toliara.

Tableau 1 : Densité et abondance de la population à Andatabo

Paramètres	Andatabo
Surface totale des parcelles d'étude (ha)	0,3
Nombre d'individus matures dans 0,1ha	7,3
Densité spécifique moyenne (ind/ha)	73
Surface estimée (ha) occupée par l'espèce	2
Abondance totale estimée	146

4.3 Structure de la population

L'absence d'individus à l'état juvénile à adulte est observée au niveau des zones de collecte visitées. La régénération naturelle est perturbée par les différentes menaces qui pèsent sur l'habitat de cette espèce.

4.4 Tendances de la population

Dans les zones de collecte, les individus commercialement exploitables sont devenus de plus en plus rares. Outre la collecte massive pour l'exportation, la destruction de l'habitat par les activités anthropiques diverses entraîne le déclin progressif du nombre de la population existant (Prédiction du futur déclin 77,8%).

4.5 Tendances géographiques

Senna meridionalis est endémique du sud-ouest de Madagascar. Elle a une distribution restreinte avec une aire d'occurrence de 21531,5km² mais seulement une aire d'occupation de 126km². Les populations sont très fragmentées.

5. Menaces

Andatabo constitue la principale zone de collecte de cette espèce. Or, cette zone n'a pas encore eu de statut de conservation avant 2008. Les rocaillies calcaires qui s'y trouvent ont été utilisés pour la fabrication de briques. Ainsi, l'habitat de cette espèce a subi une destruction progressive rendant la régénération naturelle difficile.

En outre, la collecte abusive à l'état sauvage des spécimens de *Senna meridionalis* pour l'exportation constitue une réelle menace et porte préjudice à la survie de l'espèce.

6. Utilisation et commerce

6.1 Utilisation au plan national

A part son utilisation comme plante ornementale, le bois est utilisé en construction. Les feuilles ont une vertu médicinale, elles sont utilisées pour traiter les hémorroïdes.

6.2 Commerce licite

Lorsque les tiges sont coupées, cette espèce prend la forme de bonzaï. Ainsi, elle est très demandée sur le commerce des plantes ornementales. Un nombre élevé d'individus exportés a été observé en 2004 (Tableau 2).

Tableau 2 : Nombre de plantules de *Senna meridionalis* exportées par an

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de plantules exportées	-	483	166	23	-	-

Source : Organe de Gestion (DGEF) et Secrétariat Permanent-CITES Madagascar, 2009

6.3 Parties et produits commercialisés

Senna meridionalis est exportée sous forme de plante vivante.

6.4 Commerce illicite

Aucun commerce illicite de *Senna meridionalis* n'a été enregistré. L'espèce est rarement vendue au niveau national.

6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

Même si la multiplication par graine de cette espèce est facile, les opérateurs ont tendance à collecter dans les habitats naturels. Puisque l'espèce est non CITES, la récolte et l'exportation ne sont soumises à aucune réglementation. Ainsi, l'exportation pourrait entraîner l'absence de régénération naturelle qui est déjà très faible (9,1%), et le déclin voire la disparition des populations dans les zones de collecte. Ce qui constituerait à long terme une sérieuse menace pour l'espèce.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

L'espèce n'étant pas encore inscrite dans les annexes CITES, alors son exploitation n'est pas soumise aux règles de la convention. La collecte et l'exportation sont réglementées uniquement par des procédures d'autorisation au niveau national.

7.2 Au plan international

L'intégration des espèces dans l'annexe II de la CITES permettra d'assurer que toute exportation soit accompagnée d'un permis CITES qui atteste que les spécimens ont été collectés conformément aux lois en vigueur et par des méthodes non préjudiciables à la survie des espèces.

En outre, les spécimens d'espèces de l'annexe II bénéficieront des études du commerce important permettant le suivi et la mise à jour concernant leurs données biologique et écologique.

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

Le nombre de spécimens autorisé à l'exportation est fonction de l'état de stock de l'espèce dans un centre horticole. Une seule demande de collecte par espèce par opérateur est donnée pour leur permettre d'établir un lot de géniteurs et/ou de plantes mères. Par la suite, les opérateurs doivent faire de la multiplication *ex situ*. Les permis et les autorisations d'exportation sont délivrés uniquement pour les espèces reproduites artificiellement.

8.2 Surveillance continue de la population

Cette espèce a déjà fait l'objet d'étude de commerce important dans le but de son intégration dans l'Annexe II de la CITES en 2010. Son statut de conservation selon les critères de l'IUCN est en danger EN B1ab (ii,iii) + 2ab (ii,iii) en 2010. Les mises à jour des données en 2012 ont données EN A1c B1ab (ii,iii) + 2ab (ii,iii) B2.

8.3 Mesures de contrôle

8.3.1 Au plan international

L'espèce n'est pas encore inscrite dans les annexes de la CITES.

L'inscription de l'espèce dans l'Annexe II permet d'assurer que toute exportation soit accompagnée d'un permis CITES qui atteste que les spécimens ont été collectés conformément aux lois en vigueur et par des méthodes non préjudiciables à la survie des espèces.

8.3.2 Au plan interne

Certaines populations de cette espèce se rencontrent dans les Parcs Nationaux de Cap Sainte Marie et de Tsimanampetsotse.

8.4 Elevage en captivité et reproduction artificielle

La multiplication par graine de cette espèce est facile (Pronk, comm.pers)

8.5 Conservation de l'habitat

Quelques populations de *Senna meridionalis* se trouvent dans le Parc National d'Andohahela, le PN de Tsimanampetsotse et la Réserve Spéciale de Cap Sainte Marie. D'autres populations se trouvent sans doute dans les nouvelles aires protégées (Amoron'i Onilahy) qui renforcera la conservation de l'habitat de *Senna meridionalis*.

8.6 Mesures de sauvegarde

Pour assurer la pérennisation de l'espèce, la délivrance de permis et d'autorisation d'exportation doit être strictement limitée aux spécimens reproduits artificiellement.

Dans le cadre d'une convention entre le Secrétariat CITES et l'Autorité Scientifique Flore-Madagascar, *Senna meridionalis* fera encore l'objet de recherche pour l'année 2012 pour compléter les données existantes.

9. Information sur les espèces semblables

10. Consultations

Les autres pays ne sont pas consultés car cette espèce est endémique de Madagascar.

11. Remarques supplémentaires

Cette espèce a déjà fait l'objet d'intégration dans l'Annexe II en 2010. Les données biologique et écologique obtenues ont été mises à jour et ont été rassemblées pour la préparation de cette deuxième proposition dans l'Annexe II.

12. Références

- Département de Biologie et Ecologie Végétales (DBEV), 2011. Evaluation du statut de conservation des plantes succulentes les plus commercialisées, cas d'*Adenia subsessifolia*, d'*Operculycaria decaryi* et de *Senna meridionalis*. Rapport final. Fondation Mac Arthur, 20p.
- Du Puy, D. J., Labat, J. N., Rabevohitra, R., Viliers, J. F., Bosser, J. et Moat, J.. 2002. The leguminosae of Madagascar. Royal Botanical Gardens, Kew. 737 p.
- Groupe des Spécialistes des plantes de Madagascar (GSPM). 2010. Guide des plantes menacées de Madagascar. Antananarivo, 146p.
- Mabberley, D. J. 2000. The plant book. A portable dictionary of the vascular plants. Second edition. 858 p.
- Perrier De La Bathie, H. 1952. 114ème Famille- ANACARDIACEAE. *In* : Flore de Madagascar et des Comores.
- Petignat, A. & Cooke, B. 2009. Guide des plantes succulentes du Sud-Ouest de Madagascar. 120p
- Ravaomanalina, B. H., Rakotonavalona, A. N. et Rakouth, B. 2011. Conservation status of some commercialized succulent species of Madagascar. *Malagasy Nature*, 5: 59-67.
- Rakouth, B., Ravaomanalina, H., Rakotonavalona, A., 2006. Etude biogéographique et bioécologique de quelques espèces menacées dans le Sud de Madagascar dans le cadre de la CITES pour l'année 2005. Rapport final. Conservation International Madagascar.

Schatz. G. 2001. Flore générique des arbres de Madagascar traduit par Lucienne Wilmé. Royal Botanical Gardens, Kew et Missouri Botanical Gardens. 503p.

UICN, 2001. *Catégories de l'UICN pour les Listes Rouges UICN*. Gland Suisse. 53p.

13. Webographie

<http://www.efloras.org>

www.tropicos.org

http://www.aridlands.com/catalog/product_info.php?products_id=4325

<http://www.out-of-africa-plants.com/Specimens.htm>

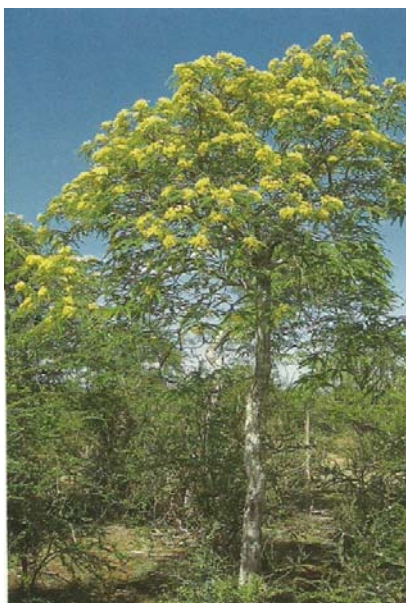
<http://www.seedsplants.com/ResultChoix2.php?Lang=en&YY=Carac&VV=Designation%20ASC&TypP=STitre=Research Result>

13. Liste des annexes

Annexe 1: Illustrations et répartition géographique de *Senna meridionalis*

Annexe 2: Données préliminaires coordonnées au Jardin royal botanique de Kew sur le commerce en ligne de plantes succulentes de Madagascar. Une étude a été menée sur le commerce en ligne de plantes succulentes de Madagascar. Les espèces concernées sont des espèces inscrites ou pas encore inscrites aux annexes de la CITES.

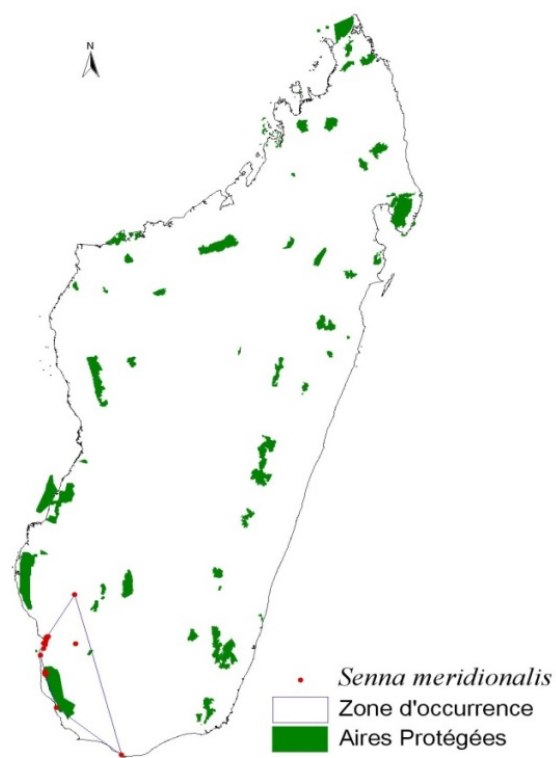
Illustrations et répartition géographique de *Senna meridionalis*



Vue d'ensemble de *Senna meridionalis*
(Petignat & Cooke, 2009)



Rameau florifère de Senna de *Senna meridionalis*
(Petignat & Cooke, 2009)



Données préliminaires coordonnées au Jardin royal botanique de Kew sur le commerce en ligne de plantes succulentes de Madagascar

Une étude a été menée sur le commerce en ligne de plantes succulentes de Madagascar.

Les espèces concernées sont des espèces inscrites ou pas encore inscrites aux annexes de la CITES.

Espèce	Localisation du site Internet					Type de spécimen en vente				Source des spécimens en vente			Fourchette de prix en USD			
	USA	UE	Autre	Inconnu	Total	Adulte	Plantule	Graines	Inconnu	Sauvage	Cultivé	Inconnu	Par plant		Par graine	
													Min.	Max.	Min.	Max.
<i>Operculicarya decaryi</i>	11	4	2	1	18	9	1	5	3		1	17	14.95	400.00	0.39	0.86
<i>Senna meridionalis</i>	3		1		4	3		1		1		3	20.35	150.00	0.51	
<i>Adenia firingalavensis</i>	1	1	1		3	2		1		1		2	75.00	236.72	1.41	
<i>Adenia subsessifolia</i>	1	1			2	2						2	8.00	15.65		
<i>Cyphostemma laza</i>	3	2	1		6	3	1	1	1			6	28.00	65.00	1.18	
<i>Uncarina stellulifera</i>	3	1			4	1		3			1	3	70		0,66	2,52
<i>Uncarina grandidieri</i>	10				10	7	3						30	500		